

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Laurence Burgorgue Larsen, présidente du Tribunal constitutionnel d'Andorre

J'aurais souhaité demander à Monsieur Wagner une précision sur la très intéressante affaire *Casimir*. Dans votre décision, avez-vous cité l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui concernait exactement les mêmes faits, ou l'arrêt *Allemagne contre Italie* de la Cour internationale de justice, qui là aussi concernait la même problématique, ou avez-vous mis en place un raisonnement autonome ?

Richard Wagner, juge à la Cour suprême du Canada

Cette décision émanait de la Cour d'appel du Québec, et a été portée devant la Cour suprême. Je faisais alors partie du panel de la Cour d'appel du Québec et ai participé à la Cour suprême lorsqu'elle a été saisie du dossier. Je n'ai pas participé aux délibérés de cette dernière, qui a confirmé la décision que nous avons rendue. Nous nous sommes limités à l'examen de la loi canadienne, sans pour autant référer aux autres précédents que vous avez cités.

Mourad Medelci, président du Conseil constitutionnel d'Algérie

Je voudrais remercier tous ceux qui ont bien voulu nous éclairer de leurs expériences et synthèses. Les synthèses qui ont été présentées aujourd'hui sont extrêmement importantes, parce qu'elles constituent une base pour la réflexion. Je ne peux que saisir cette occasion pour vous apporter une image, en dehors de la sphère constitutionnelle. Dans cette salle, nous sommes les représentants de pays qui disposent de constitutions plus ou moins anciennes. L'intrusion du droit international diffère selon l'âge des constitutions, les plus jeunes ayant eu la possibilité d'intégrer en leur sein des principes du droit

international. L'image que je souhaiterais vous transmettre nous transporte dans un environnement de prévention et de lutte contre les séismes. Dans un certain nombre de pays, certaines zones sont urbanisées depuis longtemps, et leurs bâtiments ont été réalisés selon les normes de l'époque. D'autres zones restent moins urbanisées, mais commencent à l'être sur la base de normes plus récentes. Celles-ci sont les plus solides. Je vous remercie.